

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Date : 28 mai 2026

Objet : Convention de mutualisation de moyens et de services entre le CCAS et la commune de Renaison

N° 2026-05-28/05

Le vingt-huit mai deux mille vingt-six, le Conseil d'Administration du CCAS de la commune de RENAISON s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Laurent BELUZE, Président.

Nombre de membres en exercice : 13 Présents : 11 Votants : 12

Présents : Mmes et MM. Laurent BELUZE, Monique REMONTET, Cornelis DROST, Béatrice GONTARD, Alain CONTAL, Philippe GLATZ, Corinne LASSAIGNE, Charles PERROT, Josiane TANIER, Anick FAYET, Loïc CHEVALIER.

Absente : Mme Dominique SERRE.

Absent excusé : M. Michel BORIE.

Procuration : M. Michel BORIE à M. Laurent BELUZE.

Date de convocation : 21 mai 2026.

Secrétaire de séance : Mme Monique REMONTET.

Monsieur le Président rappelle aux membres du Conseil d'Administration que les personnels travaillant pour le compte du CCAS, Etablissement Public Administratif Communal, doivent faire l'objet d'une convention de mise à dispositions s'il s'agit d'agents municipaux.

Une convention de mutualisation de moyens et de services doit donc être signée afin de définir les conditions de mise à disposition du personnel par la Commune au profit du CCAS.

Elle porte sur trois agents :

- un agent de catégorie C de la filière administrative à 15% d'un temps complet pour exercer les fonctions suivantes :
 - Préparation, participation et suivi des Conseils d'administration ;
 - Gestion des divers dossiers du CCAS ;
 - Gestion des demandes et des attributions d'aide sociale et des prestations du CCAS ;
 - Organisation des manifestations.
- un agent de catégorie C de la filière administrative à 5 % d'un temps complet pour exercer les fonctions d'organisation des manifestations et d'appui administratif dans la gestion des dossiers du CCAS ;
- un agent de catégorie B de la filière administrative à moins de 5% d'un temps complet pour exercer la comptabilité du CCAS.

La convention est conclue jusqu'au renouvellement du Conseil d'Administration du CCAS.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité :

- Approuve la convention de mutualisation de moyens et de services entre le CCAS et la commune de Renaison, conclue jusqu'au renouvellement du Conseil d'Administration du CCAS,
- Autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer ladite convention.

Fait et délibéré le jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme.

Renaison, le 29 mai 2026

La Secrétaire de séance, Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
Monique REMONTET Le Président,
Laurent BELUZE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/06/2026
Publication : 01/06/2026

Le Président du CCAS,
Laurent BELUZE